

# Compte rendu du conseil municipal jeudi 3 décembre 2015

## APPROBATION DE LA PRECEDENTE REUNION

### CONVENTION MISSION SAGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention et son adhésion financière.

Après délibération l'ensemble du CM décide de ne pas renouveler la mission SAGE auprès du Syndicat de la Loire.

### AVIS SUR LE SDCI (FUSION INTERCOMMUNALITE)

Monsieur le Maire présente le projet SDCI proposé par le Préfet lors de la CDCI du 9 octobre 2015 à savoir la « fusion des communautés de communes de Feurs en Forez, des Colines du Matin et de Balbigny avec extension du périmètre aux 7 communes de la communauté de communes du Pays de St Galmier : Veauche, Montrond les bains, Bellegarde en Forez, Cuzieu, ST André le Puy, Rivas, Aveizieux et aux 9 communes de la communauté de Communes de Forez en Lyonnais : Chatelus, Viricelles, Virigneux, St Denis sur Coise, Maringes, Grammond, St Médard en Forez, Chevrières, Chazelle sur Lyon » dans une seule entité « Loire et Monts Communauté ».

Il explique qu'au sein de la communauté de Communes de Balbigny, il existe un désaccord sur ce projet de SDCI.

Suivant les exigences de la loi NOTRe et des ambitions de la commune de Mizérieux dans l'intérêt de la population, le Maire propose que, si l'avis pris de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de Balbigny lors de la réunion prévue le 7 décembre n'est pas favorable à la fusion, nous nous retirions de la Communauté de Communes de Balbigny pour rejoindre celle de Feurs en Forez.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

SE PRONONCE POUR le Schéma Départemental de Coopération de coopération Intercommunale proposé par le Préfet

DEMANDE à Monsieur le Préfet de prendre en considération sa position qui est de rejoindre la Communauté de Communes de Feurs en Forez si Celle de Balbigny ne souhaite pas adhérer au projet du SDCI.

### DEVIS TAILLE DES ARBUSTES

Monsieur le Maire propose un devis de l'entreprise Copperé de Nervieux d'un montant de 1 678,81€ HT, pour la taille de haies vives le long de la route de Cleppé, des cyprès et de la plantation d'une haie parking du Chevalard.

Après délibération le CM valide cette proposition.

### TARIFS COMMUNAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'appliquer au 1 janvier 2016 les tarifs suivant :

Monsieur le Maire propose de s'inscrire pour les permanences des élections régionales du 6 et 12 décembre 2015.

### POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Maire informe le CM que les travaux de la station ont débutés le 23 novembre comme prévu.

Chaque semaine des réunions de chantiers sont organisées.

La remise en état du terrain de Monsieur Pepin sera effectuée dans les prochains jours.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

Accepte de mettre le chemin public accédant à la propriété de la famille Roche au lieu-dit Les Varennes en chemin privé.

Valide le devis de L'entreprise Duchez d'un montant de 2 069€ HT pour la rénovation de la place de l'église.

Valide la délibération pour le CCAS de ne plus faire de budget, mais de conserver la commission CCAS.

#### Le Conseil Municipal :

Prend connaissance de l'ébauche du nouveau bulletin municipal